

Avec SUD-Rail PORTONS LA VOIX DU TRAVAIL JUSQU'ÀUX PATRONS !



Du 28 mars
au 4 avril 2024
dans nos Conseils
d'Administration

ON VOTE

Union
syndicale
Solidaires
Sud Rail



VOTER **SUD-Rail** DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION C'EST UN VRAI VOTE UTILE POUR LES SALARIÉ-E-S !

Le Conseil d'Administration, c'est quoi ?

Le CA est l'instance de décision d'une entreprise, il est obligatoire pour toutes les Sociétés Anonymes. Les entreprises de plus de 1000 salarié-e-s doivent obligatoirement avoir des représentant-e-s de salariés. Pour cela des élections sont organisées afin d'élire ces représentants salariés à la table des patrons. Le groupe SNCF est composé de 4 SA, il y a donc 4 Conseils d'Administration :

- **CA Holding** : 4 représentant-e-s du personnel pour tous les salarié-e-s du groupe SNCF et des filiales
- **CA Réseau** : 3 représentant-e-s du personnel pour les salarié-e-s de SNCF Réseau
- **CA Voyageurs** : 3 représentant-e-s du personnel pour les salarié-e-s de SNCF Voyageurs
- **CA G&C** : 2 représentant-e-s du personnel pour les salarié-e-s de G&C.

Lors des réunions des Conseils d'Administration, sont présentées, discutées et votées toutes les grandes orientations stratégiques, les grands projets, les cessions ... des différentes SA.

De quels pouvoirs disposent les élu-e-s du personnel au CA ?

SUD-Rail revendique que les votes des administrateur-trice-s salarié-e-s puissent suspendre la mise en œuvre du dossier considéré mais la réalité, c'est que les administrateurs salariés n'ont pas de pouvoir de blocage car ils sont minoritaires et ne représentent qu'un tiers des administrateurs.

Dans la réalité, les CA sont bien souvent des chambres d'enregistrement de décisions prises ailleurs, notamment avec les représentant-e-s de l'État. Les avis des représentants de salariés ne pèsent pas lourd mais

La particularité des élu-e-s SUD-Rail au CA

Ce sont les seul-e-s élu-e-s qui informent les salarié-e-s via un tract le **CA-Vous**. Rien à voir avec le C'est à Vous de la boîte. Ces tracts sont tout simplement interdits dans la mesure où ils diffusent des informations confidentielles, SUD-Rail assume que les salarié-e-s puissent être informé-e-s de décisions qui vont impacter leur quotidien et leur avenir.

Voilà quelques exemples de décisions qui sont prises lors des CA :

- **La réponse aux appels d'offres et la création des filiales.**
- **La tarification des péages à Réseau.**
- **Les grands investissements ferroviaires** (TGV M, les travaux de modernisation et de régénération, Eole, Nexteo ...).
- **Le montant du fonds de concours annuel que paie le Groupe SNCF à l'État** (les dividendes, 5,1 Milliards d'€ entre 2016 et 2024).
- **Les modifications du Statut.**
- **Les privatisations puis les cessions**, comme Ermewa (100000 Wagons de Fret) en 2021 et Akiem (750 matériels roulants) en 2022 et en même temps **le rachat de dizaines de sociétés de transport routier** pour Géodis.
- **Les budgets et les comptes des différentes sociétés.**

Dans les débats, SUD-Rail porte la voix des salarié-e-s et intervient toujours sous l'angle de leur intérêt. Pas de compromission avec les patrons, pas d'intérêt de boutique syndicale, nos élu-e-s sont la voix du travail !

pour porter la réalité du terrain auprès des décideurs et montrer aux patrons l'impact de leurs décisions, c'est bien souvent SUD-Rail seul qui s'y colle.

Nous sommes conscient-e-s que le pouvoir des élu-e-s est limité et surveillé. C'est pour cela qu'il faut voter pour les candidat-e-s SUD-Rail pour faire bouger un peu les choses.



Les infos SUD-Rail

Voilà des exemples d'informations que SUD-Rail a données aux salariés du groupe pendant le mandat 2020/2024 :

- **Le scandale du fonds de concours** : cette usine à gaz que l'État a mise en place en 2014 afin de taxer les bénéfices du groupe SNCF. En 2024 cette taxe sera de 1,7 milliard d'euros. **Cette taxe ferroviaire n'est payée que par le groupe SNCF et sert à financer la totalité des travaux de régénération et modernisation du Réseau** (Commande Centralisée du Réseau et ERTMS).
- **Le scandale des ristournes de péages accordées aux concurrents de la SNCF**. Alors que les péages ferroviaires sont bien souvent le principal coût des trains, les concurrents de la SNCF bénéficient d'une baisse de ces péages durant les trois premières années. Trenitalia (37 % en 2022, 16 % en 2023, 9,5 % en 2024) Renfe (15 % en 2023, 8 % en 2024, 2 % en 2025). **Sans SUD-Rail, personne ne serait au courant.**



- **Le scandale des appels d'offres** : réponse via des filiales (avec toutes les conséquences sociales pour les salariés), découpage en lots qui conduit à une balkanisation du réseau TER, rachat par les AO des ateliers, rachat qui fait automatiquement augmenter les dépenses des AO.
- **Le scandale de l'ouverture à la concurrence des TGV** : L'État exige de la SNCF de maintenir les dessertes TGV déficitaires, mais sans aucun financement public, tout en fermant les yeux sur les concurrents qui écrèment les axes rentables.
- **Le scandale du double discours de l'État** : double discours lorsqu'il exige de la SNCF de limiter la hausse du prix des billets, tout en validant l'augmentation du montant des péages afin de faire financer le réseau ferroviaire. Double discours lorsque l'État, qui est en retard dans l'achat du matériel Intercité/trains de nuits, exige de la SNCF de faire de la qualité de service avec du matériel de plus de 30 ans.

- **Le scandale d'un groupe public qui fait toujours plus de bénéfices sur notre dos et celui des voyageurs**. 890 millions en 2021, 2,4 milliards en 2022, a priori quasiment 2 milliards en 2023. Comment accepter la politique de modération salariale dans un groupe qui rivalise aujourd'hui avec les bénéfices des entreprises du CAC 40 ?
- **Le scandale de la réduction du parc TGV**. Afin de maximiser ses bénéfices la SNCF a rationalisé son parc matériel, ce qui a eu pour conséquence pour les cheminots du Matériel l'augmentation du travail de nuit et pour les voyageurs de les entasser dans les rames.
- **Le scandale de la privatisation d'Ermewa et Akiem**. 2 filiales l'une dans la location de matériels roulants, l'autre dans le wagon de Fret qui vont permettre maintenant privatisées d'aider les concurrents de la SNCF à mieux s'implanter sur le marché français. En effet aujourd'hui l'un des freins à l'arrivée de concurrents de la SNCF est justement la pénurie de matériel. En même temps, le groupe a racheté des dizaines de sociétés de transport routier pour plusieurs milliards d'euros depuis 4 ans.

Pour SUD-Rail, la présence au Conseil d'Administration c'est avant tout :

- **Dénoncer le manque de considération pour les cheminot-e-s dans les décisions !**
- **Dénoncer et faire connaître l'aberration de faire baisser les conditions sociales des salarié-e-s du groupe dans une période de pénurie de personnel !**
- **Dénoncer, au moment où les enjeux climatiques et sociaux sont prioritaires, le double discours des patrons qui exigent d'abord des bénéfices... Quoiqu'il en coûte socialement ou environnementalement !**

Quand et comment voter **SudRail** aux élections des CA SNCF ?

JE TRAVAILLE
À LA SA « VOYAGEURS »

JE TRAVAILLE
À LA SA « RÉSEAU »

JE TRAVAILLE À LA SA
« GARES ET CONNEXIONS »

JE DOIS VOTER 2 FOIS
MA SA + LA SA SNCF HOLDING

JE TRAVAILLE DANS
UNE FILIALE SNCF

JE TRAVAILLE À LA SA SNCF
OU AU GIE OPTIM SERVICES

JE TRAVAILLE
À LA SAS FRET

JE VOTE 1 FOIS
À LA SA SNCF HOLDING

Le 20 mars un 1^{er} courrier vous sera envoyé avec vos identifiants et le mode d'emploi.
Le 22 mars un 2^e courrier vous sera envoyé avec vos codes. Si vous ne recevez rien
ou un seul des deux courriers, appelez l'assistance téléphonique 24 h/24
à partir du 26 mars 18h ou contactez votre représentant·e SUD-Rail.
À partir du 28 mars, connectez vous sur internet à l'adresse suivante :
<https://snfca2024.alphavote.com> ou sur les raccourcis dédiés
sur l'application et les réseaux SUD-Rail.

Votez pour porter le travail
à la table des patrons !

Le scrutin se déroulera
du 28 mars 9 h au 4 avril 17 h

ON VOTE

Union
syndicale
SudRail

